Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 36 (1989)
Heft: 9

Vereinsnachrichten: Une chance de réforme : édifions et améliorons la protection civile

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Assemblée des délégués du 9 septembre 1989 à Soleure:

Une chance de réforme: édifions et améliorons la protection civile!

ush. Le 9 septembre 1989, 150 délégués et invités de l'Union suisse pour la protection civile se retrouvaient à Soleure, la ville des Ambassadeurs, à l'occasion de la 35e assemblée des délégués. Principaux points abordés: la confirmation dans ses fonctions du Président central en place, Monsieur Dr Reinhold Wehrle, pour une période de transition jusqu'à l'élection de son successeur, l'approbation d'une résolution contre l'initiative pour la suppression de l'armée et le report d'une mesure d'anticipation sur la révision des statuts planifiée pour 1990, qui aurait prévu l'adjonction de 8 nouveaux membres au Comité central. L'orateur invité était le Chef du Service féminin de l'armée, la Brigadier Eugénie Pollak, qui préconisa une collaboration plus étroite entre le Service féminin de l'armée, la protection civile et le service de la Croix-Rouge.

1990: nouveau Président central et révision des statuts

Le Président central, Monsieur le Dr Reinhold Wehrle, mena comme à son habitude l'assemblée tambour battant, réglant avec diligence les points inscrits à l'ordre du jour. Parmi ceux-ci, relevons la mesure d'anticipation sur la révision des statuts planifiée pour 1990, selon laquelle 8 nouveaux membres – à savoir, les présidents des sections qui ne sont pas encore représentées au sein du Comité central – auraient dû grossir les rangs de l'actuel Comité central. Cette innovation fut exposée aux délégués avec l'argument suivant: on souhaite que toutes les sections soient représentées au sein du Comité central et ce, dès cette année. Compte tenu de la demande formulée par la section de Bâle-campagne, soutenue par Neuchâtel et Soleure, pour rejeter cette mesure d'anticipation, l'assemblée décida de ne pas entrer en matière sur l'innovation proposée, bien qu'une nette majorité de deux voix (35 oui pour la proposition du Comité central contre 33 oui pour le rejet) se soit dégagée. Afin de ne pas causer de préjudices et de ne pas porter atteinte au règlement de l'association, le Président central finit pas retirer la proposition du Comité central.

Le Conseiller d'Etat Robert Bühler, président en exercice du gouvernement cantonal de Lucerne («Schultheiss»), s'est déclaré prêt à poser sa candidature à la succession du Président central. Etant donné que le Conseiller d'Etat Bühler est actuellement très sollicité pour remplir son mandat gouvernemental, il ne peut pas encore être à la disposition de l'USPC dès maintenant. Suite à ce constat, l'assemblée confirma l'actuel Président central dans ses fonctions pour un mandat supplémentaire de 10 mois, autrement dit jusqu'à la prochaine assemblée des délégués, le 23 juin 1990.

Les autres points de l'ordre du jour, parmi lesquels figurait le rapport de la révision des comptes pour 1988 et le budget prévisionnel pour 1990, furent réglés sans discussion. Le Trésorier central fut remercié de l'énorme tâche accomplie par des applaudissements nourris.

Trois nouveaux membres au Comité central

Ayant atteint la limite de leur mandat – 12 ans au maximum – les trois membres du Comité central démissionnaires, Messieurs Dr Werner Blumer, vice-président et président de la Commission des finances, Gino Arcioni, représentant de la Société suisse pour la protection des biens culturels, et Jean Naef, représentant de la section de Genève, présentèrent leur démission du Comité central. L'assemblée élit Marie Iselin, lic. en droit, représentante de la section de Bâle-ville à la place de Werner Blumer, Annemarie Wiblé de la section de Genève pour remplacer Jean Naef et Bob Walther, représentant de la société suisse pour la protection des biens culturels, pour succéder à Gino Arcioni.

Oratrice invitée Mme le brigadier Eugénie Pollak.

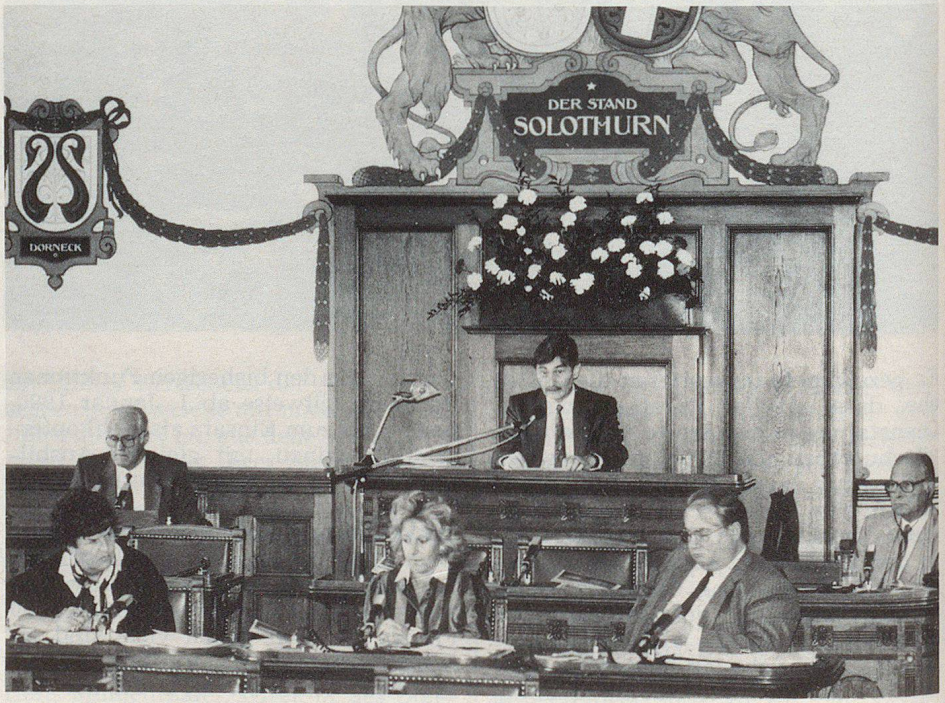

Ces messieurs du Conseil des Etats de Soleure ont, pour une fois, prêté leurs sièges.

Une chance de réformer la protection civile

Hans Mumenthaler, Directeur de l'Office fédéral de la protection civile, transmit à l'assemblée les salutations du Conseiller fédéral Koller, le chef suprême de la protection civile, et annonça que celui-ci exprimerait à une prochaine occasion son intérêt pour l'Union suisse pour la protection civile.
Par ailleurs, Hans Mumenthaler évoqua les retombées pour la protection civile de la réforme de l'armée prévue pour 1995. Enumérant six points importants à ce sujet, Monsieur Mumenthaler dit tout d'abord en substance que la réforme de l'armée 95 devait être perçue comme une chance pour la protection civile. Il souligna ensuite le fait que l'abaissement de l'âge de service dans l'armée entraînerait une diminution des effectifs de la protection civile et lança un avertissement pour que l'on veille à ce que la réforme 95 ne débouche pas sur une détérioration de l'actuel règlement de l'engagement des officiers dans la protection civile. Il dit qu'il était absolument nécessaire d'étaler sur 2 à 3 ans l'entrée en vigueur de l'ensemble des nouveaux règlements, afin d'éviter toute difficulté. A titre tout à fait personnel, il émit l'idée qu'il fallait à ses yeux rassembler les mesures de réforme de l'armée et de la protection civile et les présenter ainsi devant le parlement. Et ce, afin de montrer à quel point les missions de protection et de secours à la population remplies par l'armée et la protection civile étaient étroitement associées et imbriquées l'une dans l'autre. Pour conclure, Hans Mumenthaler appela les délégués présents à poursuivre sans détours et de manière rationnelle l'édification et l'amélioration de la protection civile, sans pour autant perdre de vue que les réformes apportent toujours leur lot d'incertitudes.

Intensification de la collaboration entre le DMF, le SCR et la PCi

Au cours de son exposé, le brigadier Eugénie Pollak, le Chef du Service féminin de l'armée (SFA), préconisa une intensification de la collaboration entre le SFA, le Service de la Croix-Rouge et la protection civile.
NZZ/kfr. Selon le brigadier Eugénie Pollak, la protection civile présente l'avantage que les quelque 15 000 femmes qui effectuent leur service peuvent le faire sur place et sans être séparées de leurs familles. Bien que les femmes aient en principe les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes, elles rencontreraient plus de difficultés que ces derniers lors de leur service, notamment sur leur lieu de travail. Les femmes se montrent par ailleurs motivées et s'avèrent préparées de manière optimale après une courte instruction de base. De nouvelles fonctions – certaines dès le 1er janvier 1990 – s'ajoutent à celles attribuées jusqu'ici aux femmes, avec une instruction de même durée que pour les hommes. Cela concerne par exemple les pilotes d'hélicoptère.

Fonctions de cadre très recherchées

Représentant l'une des possibilités d'engagement des femmes dans la défense générale, le SFA occupe actuellement 3200 femmes, soit autant que le Service de la Croix-Rouge (SCR). Le SFA n'a aucune difficulté à sélectionner ses cadres. Il existe cependant une disproportion flagrante, puisque l'on compte 43 recrues pour 50 caporaux et lieutenants émérites. Les supérieurs féminins ne sont pas encore vraiment acceptés par tous les hommes, mais il ne s'agit pas là d'un problème spécifique à l'armée et encore moins au SFA, précisa le brigadier Pollak qui souligna également que seule une amélioration du statut de la femme dans la société permettrait de combler les lacunes au niveau des effectifs. A cet égard, la réforme de l'armée prévue pour 1995 offrait là aussi une grande chance de progresser. Si le Chef du SFA rejette toujours l'idée d'un service militaire obligatoire pour les femmes, Madame Pollak prône en revanche une instruction obligatoire et propose – reprenant une suggestion du canton de Soleure – aux chefs de section d'inviter aux soirées d'information réservées aux jeunes recrues également leurs contemporaines. Elle estime que cela aurait pour résultat d'effacer certains préjugés et de produire un phénomène de solidarité, pour autant que l'on applique les mêmes droits dans la pratique.

(Photos: Sinus/Patrick Lüthy)

L'assemblée plénière était constituée de tous les groupes d'intérêt.

Texte de la résolution de l'USPC contre l'initiative intitulée «pour une Suisse sans armée»:

Oui à la défense nationale Non à l'initiative pour la suppression de l'armée

L'Union suisse pour la protection civile (USPC) et ses sections cantonales se déclarent opposées à l'initiative «pour une Suisse sans armée».
La protection civile non armée doit pouvoir compter sur la collaboration de l'armée à deux points de vue: d'une part, elle a besoin du soutien des troupes sanitaires et de protection aérienne, d'autre part, les personnes astreintes à servir dans la protection civile, qui font partie de la population, doivent pouvoir compter sur la protection de notre armée.
Une protection efficace de notre population en cas de catastrophe, de crise et de guerre n'est possible que si tous les éléments de la défense générale sont en mesure de remplir la mission que notre constitution fédérale leur assigne. La volonté de défense, la protection de la population et l'approvisionnement du pays forment ainsi un ensemble. Tous trois veulent en premier lieu rendre manifestes et crédibles nos efforts pour la prévention de la guerre et donc contribuer au maintien de la paix.
Les intentions poursuivies par l'initiative dite pour une Suisse sans armée mettent ces efforts en question. Elles reviennent à renoncer à notre indépendance, ce qui n'est dans l'intérêt de personne. Et surtout pas du maintien de la paix. C'est justement pourquoi l'Union suisse pour la protection civile rejette l'initiative en cause.